## MAIRIE DE PROPRIANO



**4** 04.95.76.20.60

PROPRIANO, le 06 mai 2021

## JURES D'ASSISES

Conformément à la Loi N° 78-788 du 28 juillet 1978 et à l'arrêté préfectoral du 03 mai 2021, les jurys d'assises sont constitués lors d'un tirage au sort effectué au niveau de la Commune, à partir de la liste électorale. Il a pour but l'établissement d'une liste préparatoire de quinze noms.

Ce tirage au sort aura lieu à l'Hôtel de Ville le vendredi 11 juin 2021 à 09H30 en présence du Maire et en respectant les règles du protocole sanitaire actuellement en vigueur.

La liste définitive sera établie par une commission spéciale siégeant à la Cour d'Assises d'Ajaccio.

Le Maire

Paul Marie BARTOLI